Règlements

Concours : La rentrée des ateliers 2018

1. Conditions

Le concours est ouvert aux résidents du Québec de 18 ans et +. Pour participer :

- Aller sur la page Facebook de La Haute Voltige
- Aimer la publication du concours
- Commenter la publication en mentionnant quel atelier serait choisi

Aucun achat n'est requis et une seule participation par personne.

2. Endroit

Le concours se retrouve sur la page Facebook de La Haute Voltige.

3. Dates et heures

Du lundi le 10 septembre à 8h00 au lundi 17 septembre 2018 à 8h00.

4. Attribution des prix et valeur

Un seul prix sera attribué à un seul gagnant. Il s'agit des éléments suivants :

- Un forfait de 5 ateliers à La Haute Voltige (Lévis, Québec), applicable pendant l'automne 2018 (158$+ taxes) – voir pages pour plus de détails sur les ateliers disponibles :
  - https://lahautevoltige.ca/enseignement-prescolaire/
  - https://lahautevoltige.ca/comprehension-en-lecture/

  Le forfait peut être attribué à l'enfant que désignera le gagnant.

- Un sac à dos SoYoung pour enfants – modèle OLIVE FOX GRADE (valeur de 55$+taxes).

5. Désignation du gagnant

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort. Le tirage se fera après le concours, au plus tard le 17 septembre à 9h00.

6. Médias

Le nom du gagnant sera inscrit en commentaires de la publication sur la page Facebook de La Haute Voltige ainsi qu'en réponse au commentaire du gagnant.

7. Réclame du gagnant

Le gagnant aura une semaine pour réclamer son prix. Il aura donc jusqu'au 24 septembre 9h pour écrire à info@lahautevoltige.ca. Il lui sera ensuite demandé de communiquer ses coordonnées (adresse et numéro de téléphone) pour s'entendre sur le moment de récupération / d'envoi du prix (sac à dos et procédures d'inscriptions aux ateliers). Passé le délai requis, La Haute Voltige tentera de communiquer avec le gagnant par messagerie privée Facebook, en lui laissant 24h. Suite à ce délai, La Haute Voltige se réserve le droit de tirer un autre gagnant au sort. Quant à l'envoi – récupération du prix, cela peut prendre plusieurs jours ou semaines.

8. Jury

Aucun jury dans le présent concours.

9. Personnes exclues

Sont exclus du concours les employés de La Haute Voltige et leurs familles domiciliées.

10. Mention légale de la Régie des alcools, courses et jeux du Québec

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

11. Épreuve

Le gagnant ne se soumet à aucune épreuve pour réclamer son prix.